

*Premier programme
quinquennal*

11 2 12
BUREAU de la LIQUIDATION
DOCUMENT
POSSIBLE
N° 11.375

241LM 07613

(1939-1944)

Premier programme quinquennal

RD.

11375
Copie

BUREAU de la LIQUIDATION	
DOCUMENTS	
DOSSIER	
17	N ^o 11.375 44.

B² 2.594

Monsieur le Directeur
des Services Financiers.

A la suite du rapprochement, entre les relevés mensuels des dépenses d'établissement établis par les Régions, conformément aux prescriptions de la Note Générale administrative - Budget n^o 2 A2 du 1er juillet 1941 et la Récapitulation des dépenses, arrêtées par vos services à fin septembre 1943, j'ai constaté que sur cette Récapitulation les dépenses afférentes au 2ème programme quinquennal, tant pour les travaux complémentaires que pour le matériel roulant, étaient bloquées avec celles du premier programme quinquennal sous la rubrique "Plan quinquennal".

Ces deux programmes quinquennaux figurant séparément dans notre budget d'établissement et le mode de financement du deuxième programme n'étant pas définitivement arrêté, ainsi que je vous l'ai indiqué dans ma lettre B² n^o 2.440 du 21 août 1943, je pense qu'il serait nécessaire d'ouvrir deux comptes distincts pour chacun de ces programmes.

Je vous serais obligé de bien vouloir me faire connaître si vous partagez cette manière de voir.

Le Directeur
du Service du Budget,

Signé: BOVIN-CHAMPEAUX

bon original et réponse dossier 11379

Paris, le 29 janvier 1944

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

F2 CGe 3 N° 709

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
des Services M.T. et V.B.
(toutes Régions)

Monsieur le Chef du Secrétariat
du Service des Approvisionnements.

Objet : Imputation des dépenses d'établissement engagées
au titre du plan quinquennal.

A dater du mois comptable de Décembre 1943, les dépenses du plan quinquennal devront faire l'objet d'une constatation dans des comptes différents, suivant qu'elles auront été effectuées au titre du 1er ou du 2ème programme.

A cet effet, il y a lieu d'ouvrir, dans vos écritures, les comptes suivants :

Dépenses de Travaux complémentaires proprement dits couvertes par :

n° 622 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses d'Electrification couvertes par :

n° 637 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de Matériel roulant couvertes par :

n° 672 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

Dépenses de Mobilier et outillage couvertes par :

n° 694 - Emprunts - Plan quinquennal (2ème programme).

De plus, l'intitulé des comptes déjà ouverts, au titre du plan quinquennal, devra être complété par l'indication "1er programme".

Ces nouvelles dispositions annulent les instructions qui vous ont été transmises par note F2 CGe 3 N° 543 du 2 octobre dernier. Les écritures de régularisation seront passées au titre du mois comptable de Décembre 1943.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale,

Mr le Chef de la 3ème Section du Sec général
du Service de l'Exploitation

d°	NORD
d°	EST
d°	OUEST
d°	SUD EST
d°	SUD OUEST

Mr le Chef de la Subdivision de Comptabilité
du Sec du Matériel et Reaction

d°	EST
d°	NORD
d°	OUEST
d°	SUD EST
d°	SUD OUEST

Voie et Bâtiments

d°	EST
d°	NORD
d°	OUEST
d°	SUD EST
d°	SUD OUEST

Mr le Chef du Secrétariat du Service des
Approvisionnements :

Copie transmise à :

Mr le Chef de la Subdivision des Ecritures
Générales (Bureau Central)
d° (Bureau des Livres)

Paris, le

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Conseil d'Administration

Seance du 8 octobre 1941

BUREAU de la LIQUIDATION

DOCUMENTS

DOSSIER

N° 11375

.....

Révision du programme
quinquennal

QUESTION VI - Révision du Programme quinquennal.C. - Pourcentage de frais généraux.

M. le Secrétaire d'Etat aux Communications fait observer que le pourcentage des frais généraux appliqué au programme, s'il est acceptable en ce qui concerne les travaux de voie, ne se justifie pas lorsqu'il s'agit de la construction de matériel roulant.

Il ne semble pas que, d'une manière générale, il puisse être de bonne politique d'abaisser les taux proposés, alors que la S.N.C.F. les applique, par ailleurs, à ses facturations aux tiers: les réduire conduirait à une disparité dont les tiers pourraient, le cas échéant, se prévaloir.

Toutefois, l'on ne peut qu'être d'accord sur la nécessité d'une révision des errements actuellement suivis en matière d'application de frais généraux. Ils aboutissent, par allègement du compte d'exploitation, à une surcharge du compte d'établissement et ceci est contraire à la politique que la S.N.C.F. entend s'efforcer de faire prévaloir pour le renforcement de l'amortissement.

Mais ce problème est étroitement lié à l'étude générale qui vient d'être entreprise, en liaison avec le Secrétariat d'Etat aux Communications, au sujet de l'amortissement. Aussi, est-il proposé de maintenir provisoirement l'état de choses actuel, étant entendu que la question sera revue dans le cadre des dispositions nouvelles auxquelles pourront conduire les négociations en cours.

En conclusion, le programme modifié comme il a été exposé ci-dessus s'élèverait à 12.923 M. de francs, soit, frais généraux compris, à 14.110 M. de francs. La rentabilité, pour l'ensemble, resterait sensiblement la même que celle du programme primitivement présenté.

Après échange de vues, auquel prennent part M. LAURENT-ATTHALI

M. LE BESNERAIS et M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT, le Conseil approuve les propositions qui lui sont soumises.

.....

CHERLES DE B...
SOCIETE ANONYME

S. N. C. F.

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE
DE LA
COMPTABILITE GENERALE

CLASSEMENT DES DOSSIERS ET DOCUMENTS

du Bureau de la LIQUIDATION

FICHE DE REMPLACEMENT

DOSSIER - N° 11375
INTITULE : Compte d'établissement 1. Questions spéciales
programme quinquennal

Rapport au Conseil sur la suite
qui pourrait être donnée aux observations
du Secrétaire d'Etat aux Communications
au sujet du plan d'équipement national

CLASSE AU DOSSIER N° 11374

REMIS A M

Compte d'établissement
Questions spéciales
Plan d'équipement national

le 19.....

SIGNATURE DE LA PERSONNE

AYANT EFFECTUE LE RETRAIT :

11375

Paris, le 10 JAN 1941

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision
des écritures générales

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service (Voir au verso)
Région

F2 Liq. n° 161

Pour permettre à votre service de comptabiliser les dépenses engagées au titre du "programme d'équipement national", je vous prie de trouver ci-après les renseignements utiles.

Par suite de la mise en oeuvre immédiate des travaux les dites indications seront applicables dès réception de la présente lettre.

1° - Programme normal et programme quinquennal

- a) - compléter les comptes n° 403-441-467 et 485 par la mention "Ordinaires".
- b) - ouvrir les comptes n° 403 bis- 441 bis - 467 bis et 485 bis intitulés "Plan quinquennal",

Les indicatifs "Ordinaires" et "Plan quinquennal" figureront en accolade en regard du mot "Emprunts".

Aux comptes "Emprunts Ordinaires" seront imputées toutes les dépenses relatives au programme normal des travaux. Les comptes "Emprunts - Plan quinquennal" recevront toutes les dépenses faites au titre du dit plan.

2° - Programme spécial d'équipement.-

La Convention fixant les modalités de financement des travaux précise que :

- a) - en cours d'exercice les dépenses seront imputées à un compte spécial,
- b) - en fin d'exercice les sommes imputées, déduction faite le cas échéant, du montant des dépenses à la charge de l'Etat ou de tiers seront majorées de frais généraux et portées au compte d'Etablissement de la Société Nationale.

Pour permettre les imputations en cours d'exercice il a été ouvert au Grand Livre au titre "Etablissement" dans la rubrique "Dépenses rattachés" les comptes

ci-après dont la tenue incombera aux Services régionaux :

- n° 559 Dépenses faites (Travaux complémentaires
- n° 560 au titre du (Electrification
- n° 561 "Programme spécial (Matériel roulant
- n° 562 d'équipement", à appliquer (Mobilier et outillage

En fin d'exercice ces comptes seront soldés par votre Service qui reportera les dépenses en principal à la charge de la S.N.C.F. dans les comptes ci-après :

- n° 409 - Dépenses de Travaux complémentaires proprement dits (non remboursables) couvertes par Avances du Trésor au titre du programme spécial d'équipement
- n° 448 - Dépenses d'Electrification (non remboursables) couvertes par : Avances du Trésor au titre du programme spécial d'équipement
- n° 473 - Dépenses de matériel roulant (non remboursables) couvertes par : Avances du Trésor au titre du programme spécial d'équipement
- n° 491 - Dépenses de mobilier et outillage (non remboursables) couvertes par : Avances du Trésor au titre du programme spécial d'équipement.

Les frais généraux seront comme pour les autres dépenses appliqués par les soins de la Comptabilité Générale.

Vous voudrez bien rectifier en conséquence le "Dépouillement mensuel de vos opérations comptables" et opérer éventuellement les régularisations pour les dépenses relatives à ces différents programmes déjà comptabilisés.

Voie & Bâtiments

(Nord
(Est
(Ouest
(Sud-Est
(Sud-Ouest

(Nord
(Est
(Ouest
(Sud-Est
(Sud-Ouest
Matériel
&
Traction

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé: ALADENISE

Vichy, le 20 Septembre 1940

COPIE

Monsieur le Président,

Comme suite à votre lettre D 640/12 du 17 Septembre 1940, j'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil des Ministres, dans sa séance de ce jour, a approuvé les programmes de construction et d'équipement que je lui ai présentés, avec l'accord de M. le Ministre, Secrétaire d'Etat aux Finances.

Ces travaux comprennent :

-1°) la reconstruction des installations de la S.N.C.F. (ouvrages d'art, transmissions, signalisation, bâtiments) dont le coût 800 à 900 millions, sera financé par le compte d'exploitation;

-2°) Au titre équipement :

a) le programme ordinaire 1941 de travaux complémentaires et de construction de matériel, dont le montant sera fixé, sur votre proposition;

b) le programme quinquennal, réévalué, suivant vos récentes estimations, à 3.570 millions, frais généraux compris, pour les travaux complémentaires, et à 3.025 millions pour le matériel roulant;

c) un programme spécial, préparé à la demande du Gouvernement dans le double but de résorber le chômage et d'équiper le Pays, se montant à 6.500 millions pour les travaux de l'urgence, seuls retenus pour le moment.

Je dois attirer votre attention sur la nécessité absolue, pour obtenir dans le moindre délai, les résultats recherchés par le Gouvernement, de commencer immédiatement tous les travaux pour lesquels vous disposez des matières premières, sans attendre l'achèvement de l'instruction réglementaire, et de les mener énergiquement avec le maximum de main d'oeuvre.

Je sais que le Gouvernement peut compter sur le dévouement, l'activité et le talent des Ingénieurs de la S.N.C.F. pour cette réalisation nationale.

Il faut faire vite.

De mon côté, j'ai voulu simplifier le formalisme administratif. La loi du 18 août 1940 qui organise le Ministère des Communications (Service des travaux et transports) ~~comp~~ exprime cette volonté.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer français.

J'attends donc de la S.N.C.F. qu'elle me présente, dans le plus bref délai et si possible pour le 1er octobre prochain, les programmes définitifs des travaux faisant l'objet de la présente décision. S'agissant, non pas d'une improvisation, mais de projets médités depuis plusieurs années par les cheminots cette procédure d'urgence ne peut soulever de difficultés.

Je vous donne l'assurance que les Services du Ministère des Communications feront, eux aussi, diligence et que les dispositions légales nécessaires seront prises aussitôt.

Le programme ordinaire et le programme quinquennal seront financés dans les conditions normales.

Pour le programme spécial d'équipement, M. le Ministre, Secrétaire d'Etat aux Finances, admet le principe d'un mode de financement particulier qui fera l'objet d'une Convention, analogue à celle qui avait été envisagée pour les commandes de wagons en Angleterre. Je vous prie de me faire des propositions à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Secrétaire d'Etat aux Communications,

signé : BERTHELOT

14 septembre 1940

FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE TRAVAUX ENONCES
DANS LA LETTRE DU 13 SEPTEMBRE 1940
DE M. LE DIRECTEUR GENERAL A M. PORCHEZ

19 - Programme ordinaire et programme quinquennal

Le financement des travaux figurant dans chacun de ces deux programmes serait assuré par la méthode ordinaire, c'est-à-dire par prélèvement sur le fonds de renouvellement du matériel et des installations et par prélèvement sur les fonds d'emprunt.

20 - Programme de reconstruction

Il y aurait naturellement avantage à faire supporter par le Compte d'Exploitation les dépenses résultant de la mise en oeuvre de ce programme.

Toutefois, en l'état actuel de la réglementation et de la jurisprudence relatives à l'imputation des dépenses, cette inscription au Compte d'Exploitation n'est pas possible - exception faite des dépenses d'un montant inférieur à 400.000 frs. Les dépenses d'un montant supérieur à cette dernière somme sont inscrites au Compte de Premier Etablissement, la valeur des installations remplacées étant elle-même imputée à un article du Compte d'Etablissement (Dépêche ministérielle du 11 septembre 1939). Il conviendrait donc de demander l'accord de l'Autorité Supérieure pour changer ce mode d'imputation.

Si l'inscription au Compte d'Exploitation est admise, l'application du § d de l'article 2 de la Convention du 9 septembre 1939 (Régime financier des Chemins de fer en temps de guerre) aura pour conséquence que les dépenses de l'espèce effectuées avant le 31 décembre suivant la date officielle de la cessation des hostilités seront couvertes par des avances du Trésor ne portant pas intérêt.

Pour qu'après cette date, la S.N.C.F. n'ait également pas à supporter d'intérêt sur les avances qui lui seraient consenties, il faudrait obtenir que les dispositions de l'article 2 de la Convention du 9 septembre, soient maintenues après cette date pour les dépenses de reconstruction. Toutefois, dans la mesure où ces dépenses donneraient lieu, en cours d'exercice, à des avances de l'Etat (art. 27 de la Convention du 31 août 1937), la S.N.C.F. paierait sur ces avances des intérêts jusqu'en fin d'exercice.

21 - Programme d'équipement

La méthode suivante - inspirée de celle qui avait été admise pour les achats de matériel anglais - pourrait être proposée.

La S.N.C.F. réglerait en cours d'année les entrepreneurs chargés de l'exécution des travaux. En fin d'année, du total des sommes ainsi réglées (augmenté d'intérêts intercalaires) on déduirait les sommes payées ou à payer par l'Etat ou par les Collectivités. Le cinquième du reste serait couvert par le fonds de renouvellement, les quatre autres cinquièmes seraient couverts par une avance en capital que la S.N.C.F. rembourserait à l'aide d'annuités dont le nombre et le taux d'intérêt seraient à discuter (Pour les achats de matériel anglais, il a été prévu 40 annuités calculées au taux de 4 %).

S. N. C. F.

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE
DE LA
COMPTABILITE GENERALE

CLASSEMENT DES DOSSIERS ET DOCUMENTS

du Bureau de la LIQUIDATION

FICHE DE REMPLACEMENT

DOSSIER -N° 11375

INTITULE : *Questions comptables. Compte d'établissement. Questions spéciales. Programme quinquennal*

Programme quinquennal

CLASSE AU DOSSIER N° 11373

REMIS A M

Questions comptables. Compte d'établissement. Questions spéciales. Programme spécial d'équipement.

le 19

SIGNATURE DE LA PERSONNE
AYANT EFFECTUE LE RETRAIT :

S.N.C.F.

11.875

PROGRAMME QUINQUENNAL

Ministère
des
Travaux Publics

Direction Générale
des
Chemins de fer
et des Transports

1^{er} Bureau

M. Bernant

11.375

Paris, le 8 novembre 1939

LE MINISTRE
à Monsieur le DIRECTEUR GENERAL
de la SOCIETE NATIONALE des CHEMINS de FER.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, à titre de notification, copie d'un décret et de ses annexes en date du 13 octobre 1939, qui a approuvé le programme quinquennal de travaux de premier établissement présenté par votre Société le 6 avril 1939.

P. Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Le Conseiller d'Etat,
Directeur Général des Chemins de fer
et des Transports,

signé : CLAUDON

Ministère
des
Travaux Publics

Direction Générale
des
Chemins de fer
et des Transports

1^{er} Bureau

REPUBLIQUE FRANCAISE

D E C R E T

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE

Sur le rapport du Ministre des Travaux Publics
et du Ministre des Finances,

Vu le décret-loi du 12 novembre 1938 relatif à l'organisation du Contrôle des Transports et à diverses mesures intéressant la Société Nationale des Chemins de fer français, et en particulier le titre IV de ce décret-loi;

Vu le décret-loi du 29 juillet 1939, relatif au programme de travaux de premier établissement de la Société Nationale des Chemins de fer français;

Vu l'avis du Conseil Supérieur des Transports, en date du 21 juillet 1939,

D E C R E T E :

Article 1^{er}

Est approuvé le programme quinquennal de travaux de premier établissement, présenté par la Société Nationale des Chemins de fer le 6 avril 1939, et annexé au présent décret.

Article 2

La Société Nationale soumettra à l'approbation du Ministre des Travaux Publics les projets des travaux inscrits au programme quinquennal.

.....

Article 3

En exécution de l'article 1^{er} du décret-loi du 29 juillet 1939, la Société Nationale des Chemins de fer présentera aux Ministres des Travaux Publics et des Finances ses propositions relatives à l'échelonnement des paiements à faire au titre du programme quinquennal.

Les autorisations d'émission correspondantes seront fixées chaque année par la loi de finances.

Article 4

Le Ministre des Travaux Publics et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 13 octobre 1939.

Signé : LEBRUN

Par le Président de la République :

Le Ministre des Travaux Publics,

Signé : de MONZIE

Le Ministre des Finances,

Signé : Paul REYNAUD

Paris, le

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports

R A P P O R T

1er Bureau

au Président de la République Française

Monsieur le Président,

Deux décrets-lois, en date des 12 novembre 1938 et 29 juillet 1939, ont autorisé la Société Nationale des Chemins de fer français à entreprendre un programme quinquennal de travaux d'établissement, d'un montant global de 5 milliards, s'étendant sur les années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944.

Aux termes de ces décrets-lois, la consistance du programme doit être fixée par un décret contresigné par le Ministre des Travaux Publics et le Ministre des Finances, après avis du Conseil Supérieur des Transports.

La Société Nationale a présenté à cet effet, le 6 avril 1939, ses propositions, qui ont fait l'objet, le 21 juillet 1939, d'un avis favorable du Conseil Supérieur des Transports.

Le programme quinquennal comprend :

a) les projets de travaux complémentaires ou d'outillage justifiés essentiellement par des économies d'exploitation ou par la sécurité. Il s'agit d'un petit nombre d'importants projets rentables de modernisation des installations et de l'outillage, d'un montant total de 1250 millions;

b) des acquisitions de matériel moteur et roulant, d'un montant total de 1645 millions. Ces acquisitions comportent les renouvellements de matériel qui, sur la base du trafic actuel et d'une utilisation améliorée du matériel existant, et compte tenu de la situation financière, sont indispensables au maintien du parc à son niveau actuel;

c) l'électrification, pour 2105 millions, des deux lignes de Brive à Montauban et de Laroche à Lyon; ces travaux, d'une rentabilité assurée, permettront d'améliorer le débit des lignes en cause, de réaliser d'importantes économies de combustibles, et de

.....

faciliter l'écoulement rationnel de l'énergie électrique que produira l'usine de Génissiat.

Le projet de décret que nous soumettons à votre signature a pour objet d'approuver ce programme quinquennal.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect.

Le Ministre des
Travaux Publics,

signé: de MONZIE

Le Ministre des
Finances,

signé: Paul REYNAUD.

A N N E X E

PROGRAMME QUINQUENNAL DE 5 MILLIARDS DE TRAVAUX D'ETABLISSEMENT
POUR LES ANNEES 1940 - 1941 - 1942 - 1943 - 1944

CHAPITRE I -

Projets de travaux complémentaires et
d'outillage justifiés essentiellement
par des économies d'exploitation ou
par la sécurité 1.250 M.

CHAPITRE II -

Acquisition de matériel moteur et
roulant 1.645 M.

CHAPITRE III -

Electrification de la ligne de Brive
à Montauban et de la ligne Laroche-
Lyon 2.105 M.

Total 5.000 M.

PROJETS DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES OU D'OUTILLAGE
JUSTIFIES ESSENTIELLEMENT PAR DES ECONOMIES
D'EXPLOITATION OU PAR LA SECURITE

Désignation des travaux	Montant de la dépense (en millions)		Y compris Frais Gé- néraux
A - <u>Block sur les lignes à double voie -</u>			
Block automatique	150 M.		
Block manuel	<u>15</u>	165 M.	
B - <u>Cabines d'aiguillage et installations de</u> <u>sécurité -</u>			
Paris-Austerlitz	30 M.		
Toulouse-Matabiau	<u>30</u>	60 M.	
C - <u>Amélioration et extension du réseau de</u> <u>dispatching et des liaisons téléphoniques -</u>			
Régulation et permanence	13 M.		
Réseau de commandement	20 M.		
Circuits direct et semi-direct	11 M.		
Centraux automatiques	<u>20 M.</u>	64 M.	
D - <u>Amélioration de la circulation -</u>			
Lignes de Savoie (Commande centralisée) ...	10 M.		
Lignes diverses à voie unique	13 M.		
Toury-Guillerval	<u>25 M.</u>	48 M.	
E - <u>Remaniement des installations des grandes</u> <u>gares -</u>			
Lyon et abords	75 M.		
Marseille-St-Charles	60 M.		
Nantes	50 M.		
Angers-St-Laud	<u>15 M.</u>	200 M.	
A reporter		<u>537 M.</u>	

CHAPITRE II

MATERIEL MOTEUR et ROULANT

Désignation de travaux	Montant de la dépense (en millions)	y compris frais Généraux
A - Acquisition de matériel moteur -		
50 locomotives "Mikado" et 50 tenders (report du programme de 1939)	117 M.	
70 locomotives "Mikado" avec stoker ...	186 M. 5	
70 tenders de 38 m ³	29 M.	
locomotives Diesel	50 M.	
30 locotracteurs de manoeuvres	18 M.	
autorails et remorques	139 M.	
	539 M. 5	
B - Acquisition de matériel roulant -		
5.000 wagons Kkuw ;	315 M.	
2.000 " TTuw	105 M.	
1.000 " Fu	89 M.	
100 fourgons Muwf	8 M.4	
30 " G.V. Dqdz	5 M.6	
20 " G.V. Dy	16 M.	
Containers	20 M.	
	559 M.	
Ensemble en principal ..	1.098 M. 5	
Frais généraux : 9 % ...	98 , 5	
		1.197 M.
C - Voitures métalliques et métallisées -		
Acquisition de 200 voitures métalliques	200 M.	200 M.
Frais généraux		18 M.
		218 M.
Métallisation de 1.600 voitures à bogies		230 M.
TOTAL DU CHAPITRE II ...		1.645 M.

CHAPITRE III

ELECTRIFICATION de la LIGNE de BRIVE à MONTAUBAN
et de la LIGNE LAROCHE-LYON

Désignation des travaux	Montant de la dépense (en millions)
<hr/>	
A - <u>Ligne de Brive à Montauban</u> -	
Installations fixes	209 M.
Matériel moteur	104 M.
	<hr/>
Total (en principal) ..	313 M.
Frais généraux	42 M.
	<hr/>
	355 M.
B - <u>Ligne de Laroche à Lyon</u> -	
Estimation approximative	1.750 M.
	<hr/>
TOTAL DU CHAPITRE III	2.105 M. =====

Plan quinquennal

jd *chiff* *200* *M. Hadjilov*
SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

S.N.C.F. SERVICES FINANCIERS

Secrétariat

7 NOV 1939

3.828

M. Hadjilov
D n° 640/5

Paris, le 30 octobre 1939

Programme quinquennal
de travaux de premier
établissement.

Monsieur le Ministre,

J'ai eu l'honneur de vous adresser, par lettre du 6 avril 1939, les propositions de la S.N.C.F. pour l'exécution d'un programme quinquennal à réaliser au cours des années 1940 à 1944 et s'élevant au total à 5 milliards de francs.

Ces propositions ont été approuvées par le Conseil Supérieur des Transports dans sa séance du 22 juillet 1939.

Il nous restait à vous soumettre des propositions complémentaires au sujet de l'échelonnement des divers travaux du programme, mais les circonstances actuelles rendent sans objet l'échelonnement que nous avions étudié et nous ont conduits à procéder à un nouvel examen de cette question.

Il nous a tout d'abord paru indispensable de maintenir dans son intégralité le programme quinquennal tel qu'il a été arrêté par le Conseil Supérieur des Transports et nous nous permettons d'insister, Monsieur le Ministre, pour qu'il soit approuvé le plus rapidement possible. La S.N.C.F. estime, en effet, qu'il est du plus haut intérêt de maintenir pour l'avenir le principe des programmes de longue durée pour tous ses travaux importants et ses commandes de matériel, principe dont le programme quinquennal devait être une première application.

La S.N.C.F. a, d'autre part, substitué à l'échelonnement primitivement envisagé, le classement des travaux du programme d'après l'intérêt qu'ils peuvent présenter eu égard au rôle que doit jouer le chemin de fer pendant les hostilités.

Les projets ont ainsi été divisés en deux catégories :

1°) Ceux qu'il nous a paru nécessaire d'exécuter dès maintenant, car leur nécessité est au moins aussi grande pendant les hostilités;

2°) Ceux dont l'exécution peut être différée, éventuellement même jusqu'à la fin des hostilités.

.....

Monsieur A. de MONZIE, Ministre des Travaux Publics -
244, boulevard Saint-Germain - PARIS (7ème).

Nous soumettons ci-joint à votre approbation la liste des projets de la première catégorie.

Ces projets ont été eux-mêmes subdivisés en projets de première urgence et projets de deuxième urgence, ce classement ne comportant pas pour la deuxième urgence une présomption de moindre intérêt, mais répondant seulement au souci de prévoir, le cas échéant, un retard d'exécution si les moyens techniques d'exécution faisaient momentanément défaut pour l'ensemble des projets.

Quelques-uns des projets ont déjà reçu votre approbation; la plupart sont actuellement soumis à votre approbation et les autres le seront le plus rapidement possible. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir, en les approuvant, nous autoriser à passer à l'exécution.

Nous soumettrons également à votre approbation, dans la mesure où il nous sera possible de poursuivre nos études, les projets de la deuxième catégorie pour lesquels nous ne solliciterions pas, dès maintenant, l'autorisation de passer à l'exécution. Il est possible, cependant, que nous soyons contraints, par la suite, à reporter en première catégorie certains de ces projets (le cas pourra se présenter, notamment, pour le matériel moteur électrique destiné à l'exploitation de la ligne Brive-Montauban). Nous nous réserverions alors de vous demander également, pour ces projets, l'autorisation de passer à l'exécution sans attendre la fin des hostilités.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président
du Conseil d'Administration,

Signé: GUINAND

20 octobre

LISTE DES PROJETS DU PROGRAMME QUINQUENNAL,
A EXECUTER PENDANT LA DUREE DES HOSTILITES.

Projets	Montant (1)		Observations
	1ère urgence	2ème urgence	
<u>I/ Dispatching-Téléphone</u>			Tous ces travaux sont d'une importance essentielle pour le fonctionnement du chemin de fer en temps de guerre.
- Régulation & permanence	10 M.7	2 M.3	
- Réseau de commandement	8 M.3	11 M.7	
- Circuits directs et semi-directs.....	11 M.	"	
- Centraux automatiques	"	20 M.	
	30 M.	34 M.	
		64 M.	
<u>II/ Matériel roulant</u>			Ces projets sont actuellement soumis à l'approbation ministérielle.
- 5.000 wagons couverts KKuw	315 M.	"	
- 2.000 wagons tombereaux ITuw	105 M.	"	
- 1.000 wagons couverts à gabarit anglais Fasu	89 M.	"	
- 100 fourgons Muwf	8 M.4	"	
	517 M.4	"	
<u>III/ Outillage à grand rendement pour les ateliers et dépôts.</u>	31 M.	61 M.	Un premier projet, comportant une dépense de 31 M.055, a été approuvé par M. le Ministre des T.P. le 17 juillet 1939. Un second projet, comportant une dépense de 49 M., est actuellement soumis à l'approbation ministérielle.
A reporter	578 M.4	95 M.

(1) Les évaluations sont faites en principal d'après les prix du premier semestre 1939.

Projets	Montant		Observations
	1ère urgence	2ème urgence	
Report	578 M.4	95 M.	
IV/ <u>Locomotives à vapeur.</u>			Un premier projet concernant l'acquisition de 50 locomotives avec tenders a été approuvé par décision ministérielle MR.30-432 du 2 juin 1939. Un second projet pour l'acquisition de 70 locomotives avec tenders a été approuvé par décision ministérielle MR. 30-501 du 11 octobre 1939.
- 120 locomotives Mikado et tenders	332 M.5		
V/ <u>Modification du block P.D.-</u>			Remplacement d'un système de block ancien, donnant lieu à de fréquents dérangements, par le block automatique lumineux.
- Lignes : Montauban-Sète Lamothe-Dax - (Travaux à effectuer à l'occasion de l'entretien).		10 M.	
VI/ <u>Aménagement des dépôts de La Villette et de Paris-Lyon.-</u>			Des projets d'aménagement ont été étudiés pour chacun de ces 2 établissements. On se limitera, pendant la durée des hostilités, à l'exécution des travaux les plus indispensables dans la mesure où il n'en résultera aucune gêne pour l'exploitation.
(partie des travaux prévus au projet d'ensemble)		44 M.	
<u>Aménagement des ateliers de Dijon-Perrigny</u>			Projet actuellement soumis à l'autorisation ministérielle.
		12 M.	
VII/ <u>Lignes et usines électriques.</u>			Projet approuvé par décision ministérielle du 7 octobre 1939.
- Usines de La Cassagne et Fontpédrouse.....	59 M.		
- Ligne 60.000 v.Brive-Montauban	34 M.		Projet en cours d'approbation ministérielle.
à reporter...	1003 M.9	161 M.	

.....

Projets	Montant		Observations
	1ère urgence.	2ème urgence	
Report	1.003 M.9	161 M.	
- Electrification Brive-Montauban (installations fixes seulement)		209 M.	On se limitera, pendant la durée des hostilités, à la réalisation des installations fixes (sous-stations et lignes caténaires), l'exploitation <u>des trains de voyageurs</u> pouvant être assurée avec les locomotives existantes en raison de la réduction du trafic. L'acquisition de 18 machines CC pour le service marchandises est réservée pour le moment: cette question sera examinée à la lumière de l'expérience au cours du 4ème trimestre 1939 pour reprendre cette commande s'il en est besoin au début de 1940.
VIII/ <u>Amélioration des installations "traction" et "exploitation" de Nantes -</u> (partie du projet d'ensemble).		20 M.	Un projet très complet d'amélioration des installations ferroviaires de Nantes a été étudié. On se limitera, pendant la durée des hostilités, aux améliorations indispensables pour faire face à l'accroissement de trafic et pouvant être réalisées sans gêne pour l'exploitation.
IX/ <u>Triage de St-Pierre-des-Corps.</u>		45 M.	Seul triage dont la transformation peut être réalisée sans apporter aucune gêne à l'exploitation.
A reporter.....	1.003 M.9	435 M.	

.....

Projets	Montant		Observations
	1ère urgence	2ème urgence	
Report	1.003,9 ^M	435 M.	
X/ <u>Amélioration des conditions de circulation.</u>			
- Doublement de la voie paire de Toury à Guillerval (S.O).....		15 M.	Le doublement de la voie paire entre Toury et Monnerville a fait l'objet d'un projet approuvé par le Ministre des T.P. le 13 mai 1932, mais dont l'exécution a été ajournée faute de crédits. Ce projet sera à compléter par le doublement de la voie paire entre Monnerville et Guillerval.
- Amélioration de la signalisation sur les lignes à voie unique en vue de l'application du régime des trains à un conducteur.....		5 M.	
XI/ <u>Divers</u> -			
-- 15 locotracteurs		9 M.	Il s'agit de remplacer du matériel arrivé à limite d'usure. Sur ces 15 locotracteurs, 14 ont déjà fait l'objet d'une autorisation ministérielle au titre du programme de 1939. (Autorisations MR.30-469 du 14 juin 1939 et MR.30-475 du 15 septembre 1939).
- Containers		20 M.	Un projet de construction de 6.000 containers est soumis à l'approbation ministérielle. On se limitera à la construction de 1.800 containers du programme 1939. (Autorisations ministérielles MR.30-443 du 31 mars 1939 et du 3 juillet 1939) et d'une partie des 6.000 containers primitivement prévus, à concurrence d'un montant de 20 M. environ.
Total	1.003,9 ^M	484 M.	
	1.487 M.9		

S.N.C.F.
SERVICES FINANCIERS
Secrétariat
11 AVR 1939
1589

S.N.C.F.

6 avril 1939 ha

Conseil d'Administration

Monsieur le Directeur des Services Financiers

Suite à ma lettre du 18 février 1939

Le Directeur Général

R. LE BESNERAIS

*Mr. Laprie ou
ouvert en dossier
Jz*

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 31 mars 1939, vous avez bien voulu me faire connaître que vous proposiez de soumettre au Conseil des Ministres un projet de décret-loi, modifiant le décret-loi du 12 novembre 1938 relatif au programme quadriennal, en vue de porter à cinq ans la durée d'exécution et à 5 milliards le montant global des dépenses.

Vous avez bien voulu me demander également de vous adresser d'extrême urgence des propositions de la S.N.C.F. mises au point en tenant compte de ce nouvel élément très important de la question.

Par ailleurs, les observations de vos lettres du 28 février et du 25 mars 1939 ont été examinées au cours de Conférences présidées par votre Directeur de Cabinet le 30 mars et le 4 avril.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, les propositions de la S.N.C.F. pour l'exécution d'un programme quinquennal à réaliser au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et s'élevant au total à 5 milliards de francs.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président du Conseil d'Administration

signé : GUINAND

S.N.C.F.
SERVICES FINANCIERS
12 AVR 1939
DIVISION CENTRALE DE LA
COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

- 1924 -

Monsieur A. de MONZIE
Ministre des Travaux Publics
244, Bld St-Germain
PARIS (7ème)

S.N.C.F.

4 Avril 1939. - sb.

PROGRAMME QUINQUENNAL DE 5 MILLIARDS DE TRAVAUX D'ETABLISSEMENT
pour les années 1940 - 1941 - 1942 - 1943 - 1944.

CHAPITRE I.

PROJETS DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET D'OUTILLAGE
JUSTIFIES ESSENTIELLEMENT PAR DES ECONOMIES D'EXPLOI-
TATION OU PAR LA SECURITE..... 1.250 M.

CHAPITRE II.

ACQUISITION DE MATERIEL MOTEUR ET ROULANT..... 1.345 M.

CHAPITRE III.

ELECTRIFICATION DE LA LIGNE DE BRIVE à MONTAUBAN
ET DE LA LIGNE LAROCHE-LYON..... 2.105 M.

Total..... 5.000 M.
=====

CHAPITRE I.

PROJETS DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES OU D'OUTILLAGE
JUSTIFIES ESSENTIELLEMENT PAR DES ECONOMIES D'EXPLOITATION
OU PAR LA SECURITE.

Désignation des travaux.	Montant de la dépense (en millions)	
		y compris Frais Généraux.
<u>A.- Block sur les lignes à double voie.</u>		
Block automatique.....	150 M.	
Block manuel.....	15 "	165 M.
<u>B.- Cabines d'aiguillage & installations de sécurité.</u>		
Paris-Austerlitz.....	30 M.	
Toulouse-Matabiau.....	30 M.	60 M.
<u>C.- Amélioration et extension du réseau de dispatching et des liaisons téléphoniques.</u>		
Régulation et permanence.....	13 M.	
Réseau de commandement.....	20 M.	
Circuits direct et semi-direct.....	11 M.	
Centraux automatiques.....	20 M.	64 M.
<u>D.- Amélioration de la circulation.</u>		
Lignes de Savoie (commande centralisée) :	10 M.	
Lignes diverses à voie unique.....	13 M.	
Toury-Guillerval.....	25 M.	48 M.
<u>E.- Remaniement des installations des grandes gares.</u>		
Lyon et abords.....	75 M.	
Marseille-St-Charles.....	60 M.	
Nantes.....	50 M.	
Angers-St-Laud.....	15 M.	200 M.

A reporter.....		537 M.

CHAPITRE I (suite).

Désignation des travaux.	Montant de la dépense (en millions)	y compris Frais Généraux.
Report.....	537 M.	
<u>F.- Travaux des lignes et usines électriques:</u>		
La Cassagne, Fontpédrouse et Soulom.:	59 M.	
Ligne de Brive à Portet-St-Simon....:	34 M.	
Réseau H.T. des Pyrénées.....:	6 M.	
Alimentation des gares S.O. en cou- rant électrique.....:	20 M.	
		119 M.
<u>G.- Aménagement de gares de triage.</u>		
Courbessac (Nîmes).....:	35 M.	
Saincaize.....:	25 M.	
St-Pierre-des-Corps.....:	45 M.	
Narbonne.....:	25 M.	
Freins de voie dans diverses gares..:	20 M.	
		150 M.
<u>H.- Amélioration de dépôts et d'ateliers.</u>		
Dépôt de La Villette.....:	39 M.	
" de Fives-Lille.....:	23 M.	
" de Paris-Lyon.....:	8 M.	
" de Troyes.....:	8 M.	
" de Nantes.....:	15 M.	
" de Nancy.....:	34 M.	
Atelier de wagons de Dijon-Perrigny.:	12 M.	
Entretien G.V. et chantier de forma- tion de Bordeaux-St-Jean.....:	6 M.	
Atelier de Tours.....:	6 M.	
		151 M.
Total en principal.....:		957 M.
Frais généraux : 17%.....:		163 M.
		1.120 M.
<u>I.- Acquisition d'outillage à grand rende- ment pour les ateliers et dépôts.....:</u>		100 M.
<u>J.- Amélioration des installations des maga- sins.....:</u>		30 M.
TOTAL DU CHAPITRE I.....:		1.250 M.

CHAPITRE II.

MATERIEL MOTEUR ET ROULANT.

Désignation des travaux.	Montant de la dépense (en millions)		
<u>A.- Acquisition de matériel moteur.</u>			: y compris
			: Frais
			: Généraux.
50 locomotives "Mikado" et 50 tenders (report du programme de 1939).....	117 M.		
70 locomotives "Mikado" avec stoker.:	186 M.5		
70 tenders de 38 m ³	29 M.		
locomotives Diesel.....	50 M.		
30 locotracteurs de manoeuvres.....	18 M.		
autorails et remorques.....	139 M.	539 M.5	
<u>B.- Acquisition de matériel roulant.</u>			
5.000 wagons Kkuw.....	315 M.		
2.000 " TTuw.....	105 M.		
1.000 " Fu.....	89 M.		
100 fourgons Muwf.....	8 M.4		
30 " G.V. Dqdz.....	5 M.6		
20 " G.V. Dy.....	16 M.		
Containers.....	20 M.	559 M.	
Ensemble (en principal).....		1.098 M.5	
Frais généraux : 9%.....		98 M.5	1.197 M.
<u>C.- Voitures métalliques et métallisées.</u>			
Acquisition de 200 voitures métalli- ques.....	200 M.	200 M.	
Frais généraux.....		18 M.	218 M.
Métallisation de 1.600 voitures à bogies.....			230 M.
TOTAL DU CHAPITRE II.....			1.645 M.

CHAPITRE III.ELECTRIFICATION DE LA LIGNE DE BRIVE à MONTAUBAN
ET DE LA LIGNE LAROCHE-LYON.

Désignation des travaux.	: Montant de la dépense : (en millions)	
A.- <u>Ligne de Brive à Montauban.</u>		
Installations fixes.....	209 M.	
Matériel moteur.....	104 M.	
Total (en principal).....	313 M.	
Frais généraux.....	42 M.	355 M.
B.- <u>Ligne de Laroche à Lyon.</u>		
Estimation approximative.....		1.750 M.
TOTAL DU CHAPITRE III.....		2.105 M.

MINISTÈRE
des
TRAVAUX PUBLICS

Direction Générale
des Chemins de fer
et des Transports

Secrétariat

Paris, le 31 mars 1939

M. Mittas
M. Lefevre
clamer
fr

LE MINISTRE

à Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale des Chemins de fer français.

A la suite de la réunion qui s'est tenue au Ministère des Travaux Publics pour examiner les propositions de la S.N.C.F. relatives au Programme quadriennal, je me propose de soumettre au Conseil des Ministres un projet de décret-loi modifiant le décret-loi du 12 novembre 1938 relatif au Programme quadriennal, en vue de porter à 5 ans la durée d'exécution, et à 5 milliards le montant global des dépenses.

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'adresser, d'extrême urgence, vos propositions mises au point en tenant compte de ce nouvel élément très important de la question.

Une réunion analogue à celle qui a déjà eu lieu le 30 mars se tiendra d'ailleurs à nouveau le mardi 4 avril, à 9 heures 30, au Ministère des Travaux Publics.

Je vous demande de bien vouloir inviter votre Directeur Général à y assister.

P. Le Ministre des Travaux Publics,
Le Conseiller d'Etat
Directeur Général des Chemins de fer
et des Transports,

signé : CLAUDON

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

6 avril 1939

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 31 mars 1939 vous avez bien voulu me faire connaître que vous proposiez de soumettre au Conseil des Ministres un projet de décret-loi, modifiant le décret-loi du 12 novembre 1938 relatif au programme quadriennal, en vue de porter à cinq ans la durée d'exécution et à 5 milliards le montant global des dépenses.

Vous avez bien voulu me demander également de vous adresser d'extrême urgence des propositions de la S.N.C.F. mises au point en tenant compte de ce nouvel élément très important de la question.

Par ailleurs, les observations de vos lettres du 28 février et du 25 mars 1939 ont été examinées au cours de Conférences présidées par votre Directeur de Cabinet le 30 mars et le 4 avril.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, les propositions de la S.N.C.F. pour l'exécution d'un programme quinquennal à réaliser au cours des années 1940, 1941, 1942, 1943, 1944 et s'élevant au total à 5 milliards de francs.

Je vous renouvelle, Monsieur le Ministre, l'assurance de mon très respectueux dévouement.

Le Président
du Conseil d'Administration,

signé : GUINAND.

Monsieur A. de MONZIE
Ministre des Travaux Publics,
244, Bd. Saint-Germain, Paris (7^e)

4 avril 1939

PROGRAMME QUINQUENNAL DE 5 MILLIARDS DE TRAVAUX D'ETABLISSEMENT
pour les années 1940 - 1941 - 1942 - 1943 - 1944

CHAPITRE I -

PROJETS DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES ET
D'OUTILLAGE JUSTIFIES ESSENTIELLEMENT
PAR DES ECONOMIES D'EXPLOITATION OU
PAR LA SECURITE 1.250 M.

CHAPITRE II -

ACQUISITION DE MATERIEL MOTEUR ET
ROULANT 1.645 M.

CHAPITRE III -

ELECTRIFICATION DE LA LIGNE DE BRIVE
A MONTAUBAN ET DE LA LIGNE LAROCHE-
LYON 2.105 M.

Total 5.000 M.

CHAPITRE I

PROJETS DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES OU D'OUTILLAGE
JUSTIFIES ESSENTIELLEMENT PAR DES ECONOMIES D'EXPLOITATION
OU PAR LA SECURITE

Désignation des travaux	Montant de la dépense (en millions)		Y compris Frais Généraux.
<u>A - Block sur les lignes à double voie -</u>			
Block automatique	150 M.		
Block manuel	<u>15 "</u>	165 M	
<u>B - Cabines d'aiguillage & installations de sécurité -</u>			
Paris-Augterlitz	30 M.		
Toulouse Matabiau	<u>30 M.</u>	60 M	
<u>C - Amélioration et extension du réseau de dispatching et des liaisons téléphoniques</u>			
Régulation et permanence	13 M.		
Réseau de commandement	20 M.		
Circuits direct et semi-direct	11 M.		
Centraux automatiques	<u>20 M.</u>	64 M	
<u>D - Amélioration de la circulation -</u>			
Lignes de Savoie (Commande centralisée)	10 M.		
Lignes diverses à voie unique	13 M.		
Toury-Guillerval	<u>25 M.</u>	48 M	
<u>E - Remaniement des installations des gran- des gares -</u>			
Lyon et abords	75 M.		
Marseille-St-Charles	60 M.		
Nantes	50 M.		
Angers-St-Laud	<u>15 M.</u>	200 M	
		<hr/>	
A reporter		537 M	

CHAPITRE I (suite).

Désignation des travaux.	Montant de la dépense (en millions)	y compris Frais Généraux.
Report		537 M.
F.- Travaux des lignes et usines électriques		
La Cassagne, Fontpédrouse et Soulom.....	59 M.	
Ligne de Brive à Portet-St-Simon	34 M.	
Réseau H.T. des Pyrénées	6 M.	
Alimentation des gares S.O. en courant électrique	20 M.	119 M.
G.- Aménagement de gares de triage.		
Courbessac (Nîmes)	35 M.	
Saincaize	25 M.	
St-Pierre-des-Corps	45 M.	
Narbonne	25 M.	
Freins de voie dans diverses gares	20 M.	150 M.
H.- Amélioration de dépôts et d'ateliers.		
Dépôt de La Villette	39 M.	
" de Fives-Lille	23 M.	
" de Paris-Lyon	8 M.	
" de Troyes	8 M.	
" de Nantes	15 M.	
" de Nancy	34 M.	
Atelier de wagons de Dijon-Perrigny.....	12 M.	
Entretien G.V. et chantier de formation: de Bordeaux-St-Jean	6 M.	
Atelier de Tours	6 M.	151 M.
Total en principal		957 M.
Frais généraux : 17 %		163 M. 1.120 M.
I.- Acquisition d'outillage à grand rendement pour les ateliers et dépôts		100 M.
J.- Amélioration des installations des magasins:		30 M.
TOTAL DU CHAPITRE I		1.250 M.

CHAPITRE II
MATERIEL MOTEUR ET ROULANT

Désignation des travaux.	Montant de la dépense (en millions)		y compris Frais Généraux.
A. - Acquisition de matériel moteur.			
50 locomotives "Mikado" et 50 tenders (report du programme de 1939)	117 M.		
70 locomotives "Mikado" avec stoker	186 M.5		
70 tenders de 38 m3.....	29 M.		
locomotives Diesel	50 M.		
30 locotracteurs de manoeuvres.....	18 M.		
autorails et remorques	<u>139 M.</u>	539 M.5	
B. - Acquisition de matériel roulant.			
5.000 wagons KKuw	315 M.		
2.000 " TTuw	105 M.		
1.000 " Fu	89 M.		
100 fourgons Muwf	8 M.4		
30 " G.V. Dqdz	5 M.6		
20 " G.V. Dy	16 M.		
Containers	<u>20 M.</u>	559 M.	
Ensemble (en principal).....		1.098 M.5	
Frais généraux: 9 %		98 M.5	1.197 M.
C. - Voitures métalliques et métallisées.			
Acquisition de 200 voitures métalli- ques.....	200 M.	200 M.	
Frais généraux.....		18 M.	218 M.
Métallisation de 1.600 voitures à bogies			230 M.
TOTAL DU CHAPITRE II.....			<u>1.645 M.</u>

CHAPITRE IIIELECTRIFICATION DE LA LIGNE DE BRIVE à MONTAUBAN
ET DE LA LIGNE LAROCHE-LYON

Désignation des travaux	Montant de la dépense (en millions)
A. - <u>Ligne de Brive à Montauban.</u>	
Installations fixes	209 M.
Matériel moteur	104 M.
Total (en principal).....	313 M.
Frais généraux	42 M.
	355 M.
B. - <u>Ligne de Laroche à Lyon.</u>	
Estimation approximative	1.750 M.
TOTAL DU CHAPITRE III	<u>2.105 M.</u>